

## **OmiDelta / Fonds Acteurs Non-Etatiques**

**Opérationnalisation de la GIRE par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (Bénin)**

---

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT  
D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE POUR LA REALISATION DE  
6 VIDEOS SUR LES TECHNIQUES DE CONSERVATION DES  
EAUX ET DES SOLS**

Avril 2020

## Liste des sigles et acronymes

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>Définition</b>
AEPHA	: Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
APB	: Ambassade du Royaume des Pays-Bas
BMVO	: Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé
CES	: Conservation des Eaux et des Sols
CIDR	: Centre International de Développement et de Recherche
CREDEL	: Centre de Recherche et d'Expertise pour le Développement Local
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PSE	: Paiement pour Services Ecosystémiques
TDR	: Termes de Références

## 1) CONTEXTE

Le programme OmiDelta est un appui de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (APB) au secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) et de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Il est le fruit de la coopération bilatérale entre le Bénin et les Pays-Bas. Il comprend trois instruments dont un Fonds destiné à financer les Acteurs Non Etatiques (ONGs et secteur privé) dans la mise en œuvre de projets AEPHA et GIRE et dont la gestion est confiée à la SNV-Bénin.

Le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR-Pamiga) en partenariat avec Africa Green Corporation SA (Green SA) et le Centre de Recherche et d'Expertise pour le Développement Local (CREDEL- CREDEVA), a eu un financement de ce Fonds pour mettre en œuvre le projet « Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE) par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (Bénin) ».

Le projet OmiDelta ANE GIRE-PSE est exécuté dans six (06) communes de la BMVO (Adja-Ouère, Ouinhi, Zagnanado, Zogbodomey, Toffo et Zè) et vise spécifiquement à réduire les risques d'inondations en aval en limitant le ruissellement sur les zones de plateau du sous-bassin versant de la BMVO en amont tout en favorisant l'infiltration.

En effet, les inondations (et en particulier les inondations extrêmes de 2010) sont identifiées comme un enjeu important dans le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), dont l'objectif général est d'« optimiser le bien-être économique et social des populations de manière équitable et sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux ». Une bonne gestion des ressources en eau constitue de ce fait un enjeu important.

Dans l'ensemble hydrographique de la BMVO, les inondations reposent sur un lien causal entre l'amont (où les eaux de pluie ne sont pas infiltrées et ruissèlent vers le fleuve) et l'aval (qui ne peut évacuer rapidement les eaux du fleuve Ouémé à cause du cordon littoral fermant le lac au Sud, sur lequel s'est développé Cotonou). D'où la nécessité de limiter le ruissellement en amont grâce à des technologies d'« hydraulique douce » des eaux de pluie adaptées à chaque grande unité hydrologique du sous-bassin les plus contributrices au ruissellement.

Des formations et sensibilisations sont prévues pour être réalisées notamment en deuxième année de mise en œuvre du projet afin de permettre aux communautés de maîtriser et d'appliquer les techniques de CES et de mise en place les micro-aménagements. Pour réussir ces formations/ sensibilisations, du matériel pédagogique dont des vidéos didactiques, sera utilisé. Ainsi, un jeu de 6 vidéos sera réalisé au cours de l'année 2020 et fera partie des supports des sessions de formation ou de sensibilisation des communautés.

Les présents termes de référence concernent la réalisation de ces 6 vidéos. Toutefois, le thème de chaque vidéo peut évoluer en fonction de la réalisation du projet et des réalités du terrain.

## 2) OBJECTIFS ET RESULTATS DE LA MISSION

L'objectif principal de cette mission est de réaliser des vidéos didactiques et un documentaire sur les techniques de conservation des eaux et des sols (CES) promues par le projet dans ses 6 communes d'intervention. Plus spécifiquement, il s'agira de réaliser 6 vidéos différentes (dont 5 vidéos didactiques de 5 min et un documentaire de 26 min en français, puis traduites en fon et nago).

A l'issue de cette prestation, l'équipe projet dispose de 6 vidéos en français et traduites en fon et en nago qui sont :

- Facilement compréhensibles par toutes et tous ;
- Conçues à partir d'images filmées dans les 6 communes d'intervention du projet dans la BMVO ;
- Attractives à regarder par les populations.

## 3) THEMES A ABORDER PAR LES VIDEOS

Les thèmes pressentis pour chaque vidéo de 5 min sont les suivants :

- ❖ Détermination des courbes de niveau ;
- ❖ Fabrication et mise en place des cordons pierreux ;
- ❖ Réalisation des fascines ;
- ❖ Réalisation des haies antiérosives et la protection des sols avec le mucuna ;
- ❖ Réalisation des cuvettes fruitières /surcreusements.

La vidéo documentaire de 26 min comprendra quant à elle :

- ❖ Une brève présentation du projet : contexte, objectifs, financement, partenaires impliqués ;
- ❖ Une brève présentation de la logique d'aménagement d'un bassin versant ;
- ❖ Le résumé des techniques de CES présentées dans les 5 vidéos didactiques ;
- ❖ Des témoignages de l'application et du succès de certaines techniques de CES par les groupes cibles ;
- ❖ Une brève présentation des techniques de réalisation des micro-aménagements (mare tampon, canal d'épanchement, surcreusement).

L'équipe du projet fournira un résumé des messages clés pour chaque vidéo, qui sera validé avec le prestataire.

## 4) DESCRIPTION DES TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision de Africa Green Corporation SA et de ses partenaires CIDR-Pamiga et CREDEL ONG impliqués dans la réalisation de cette mission, le consultant.e aura, pour chacune des 6 vidéos, les principales tâches (non limitatives) ci-après :

EQUIPE PROJET	CONSULTANT.E
Rédaction des messages clés des vidéos selon les thèmes ou points à aborder	Elaboration du synopsis
Ordre de démarrage	
	Approfondir et améliorer les synopsis
Réunions avec le.la consultant.e pour finaliser les synopsis	
	Proposition de scénarii pour chaque vidéo
Validation des scénarii proposés	
	Approfondissement des scénarii et proposition d'un « fil conducteur » qui permet aux spectateur.trice.s d'être « captivé.e.s » par chaque vidéo
Réunion avec le.la consultant.e pour valider les scénarii	
Facilitation sur le terrain et suivi de la prise de vue, des interviews	Filmer les sites et interviewer les personnes pressenties (tournage)
	Enregistrement des « voix off » ; Choix des musiques de fonds ; Mise des sous-titres (français / fon/ nago) ; Montage des vidéos
Visionnage et commentaires sur les versions provisoires des vidéos	
	Finalisation des vidéos – suivant les formats demandés
Visionnage et validation des versions définitives des vidéos	
Ordre de Fin de la réalisation des vidéos – avec paiement de la dernière tranche du contrat de prestation.	

## 5) METHODOLOGIE PROPOSEE

Le.la consultant.e développera sa propre méthodologie qui sera validée par l'équipe du projet avant le démarrage de la mission. L'attention du.de la consultant.e est attirée sur le fait que cette mission sera menée de manière participative avec l'équipe du projet, et en rencontrant toutes les catégories d'acteur.trice.s sur le terrain et en particulier la population (dont les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables).

Le.la consultant.e devra préciser dans sa méthodologie, en l'illustrant avec des vidéos déjà réalisées, les éléments à prendre en compte pour que les vidéos soient réellement :

- Facilement compréhensibles par tou.te.s,
- Basées sur des images de qualité filmées dans toute la zone d'intervention du projet,
- Attractives à regarder par les populations.

## 6) LIVRABLES DE LA MISSION

Les livrables attendus de cette mission sont les vidéos selon les différents formats sous **clé USB** facilement lisibles par tout ordinateur (par exemple avec VIDEOLAN) et de haute définition d'images (permettant une visualisation sur grand écran) ; mais également sous forme de DVD.

Ces 6 vidéos seront :

- En version française (avec sous-titrage des personnes interviewées en fon et Nago) pour les formats de 5mn et 26mn ;
- Et en versions fon et nago (pas de sous-titrage ; traduction ajoutée en voix off en cas d'interview en français) pour les formats de 5mn et 26mn.

Des fiches de consentement ou d'autorisation de prise d'images ou de vidéos seront également recueillies auprès des acteurs, archivées et transmises à Green SA.

## 7) PROFIL ET QUALIFICATION DES EXPERTS

Le projet OmiDelta ANE GIRE-PSE cherche à recruter un.e prestataire spécialisé.e en réalisation de vidéos didactiques ayant comme expérience :

- L'accompagnement dans la rédaction de scénarii pédagogiques dont au moins 2 expériences pertinentes similaires ;
- La réalisation de vidéos didactiques de courte durée dont au moins 2 expériences pertinentes similaires ;
- La réalisation d'au moins 3 films documentaires et ou de sensibilisation pertinente.

Avoir une bonne connaissance dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux et/ou en Conservation des Eaux et des Sols. Une sensibilité à la préservation des Ressources Naturelles serait une plus-value.

## 8) DUREE ET CALENDRIER INDICATIF

En début de mission, le.la consultante animera une réunion de cadrage – qui exposera sa méthodologie globale, et celle pour la réalisation des vidéos.

Pour la réalisation de sa mission, le.la prestataire disposera de 45 Hommes. jour au total, à compter de la date de notification jusqu'à la livraison des produits finaux.

Le.la prestataire proposera un calendrier opérationnel d'exécution de sa mission en tenant compte des hypothèses/scénarii optimistes ou pessimistes de l'évolution de la crise sanitaire actuelle liées à la pandémie du COVID-19 au Bénin en général et dans la zone du projet en particulier.

## 9) COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour cette mission sera constitué d'offre technique et financière.

### **L'offre technique comprendra :**

- Les commentaires sur les TdR ;
- La méthodologie proposée pour réaliser des différentes vidéos avec les caractéristiques demandées ;
- Le détail des activités à mener pour l'atteinte des objectifs de la mission ;
- Un planning et les échéances pour la réalisation des différentes activités débouchant sur un calendrier indicatif ;
- Un curriculum vitae détaillé de chaque membre de l'équipe de la mission ;
- La liste des missions similaires réalisées avec leurs références, avec au moins 4 attestations de travail ou de bonne fin d'exécution ;
- La liste de vidéos pertinentes, visibles sur l'internet (avec liens) ou fournis sur clé dans l'offre technique.

### **L'offre financière comprendra :**

Le devis quantitatif et estimatif (en FCFA hors taxes) présenté conformément au tableau ci-dessous – pour la mission.

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire (en FCFA)</b>	<b>Montant total (en FCFA)</b>
<b>1</b>	<b>Honoraires</b>				
1.1	Honoraires Membre 1				
1.2	Honoraires Membre 2				
1.3	Honoraires Membre X				
<b>2</b>	<b>Déplacements sur le terrain</b>				
2.1	Déplacement Membre 1				
2.2	Déplacement Membre 2				
2.3	Honoraires Membre X				
<b>3</b>	<b>Perdiems (restauration) pour missions de terrain</b>				
3.1	Perdiems Membre 1				
3.2	Perdiems Membre 2				
3.3	Perdiems Membre X				
<b>4</b>	<b>Hébergement pour missions de terrain</b>				
4.1	Hébergement Membre 1				
4.2	Hébergement Membre 2				
4.3	Hébergement Membre X				
<b>5.</b>	<b>Matériels ou outils</b>				
<b>6</b>	<b>Communication</b>				
<b>7</b>	<b>Traductions</b>				
<b>8</b>	<b>Autres à spécifier .....</b>				
<b>TOTAL (FCFA)</b>					

(Supprimer les lignes inutiles ; insérer toute ligne pertinente)

Un tableau récapitulatif du modèle ci-dessous permettra d'avoir une vision globale de la prestation de service :



	Montant total (en FCFA)
Vidéo 1 (5 min) en Français, Fon et Nago	
Vidéo 2 (5 min) en Français, Fon et Nago	
Vidéo 3 (5 min) en Français, Fon et Nago	
Vidéo 4 (5 min) en Français, Fon et Nago	
Vidéo 5 (5 min) en Français, Fon et Nago	
Vidéo 6 (26 min) en Français, Fon et Nago	
<b>TOTAL DE LA PRESTATION</b>	

## 10) DEROULEMENT DU RECRUTEMENT

Le processus de recrutement comportera les étapes suivantes :

- ❖ Présélection sur étude de dossier (Analyse des offres techniques et financières, Sélection provisoire)
- ❖ Négociation et entente avec le prestataire sélectionné provisoirement (échanges, entretien sur le dossier, approfondissement, négociation, etc.)
- ❖ Adjudication du marché au prestataire
- ❖ Signature de contrat.

## 11) DATE LIMITE ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les propositions rédigées en langue française de façon claire en tenant compte des indications des TDR doivent être envoyées par mail à l'adresse [info@afrika-green.com](mailto:info@afrika-green.com) avec copie à [stanislas.koussahoue@afrika-green.com](mailto:stanislas.koussahoue@afrika-green.com), à [rodrique.vodeme@afrika-green.com](mailto:rodrique.vodeme@afrika-green.com) et à [mothero.koukousse@cidr.org](mailto:mothero.koukousse@cidr.org) au plus tard le 08/05/2020 à 17h. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus en appelant les numéros suivants : +229 95 05 09 51 et +229 97 39 73 25 ou en écrivant à l'adresse [info@afrika-green.com](mailto:info@afrika-green.com).

**Le projet GIRE-PSE se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet avis**



**Les soumissionnaires devront obligatoirement joindre à leur proposition la déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale suivant le modèle ci-après.**

Annexe **XXX** –

**Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et  
de responsabilité environnementale et sociale**

**Intitulé de l'offre** : Nom de l'offre (le "Contrat")

**A** : Africa Green Corporation (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous (nom et prénoms, titre/Fonction, cadre/Organisation représentée) reconnaissons et acceptons que la SNV Bénin, gestionnaire du Fonds Acteurs Non Etatiques de OmiDelta financé par l'Ambassade du Royaume des Pays Bas, à travers le projet OmiDelta ANE GIRE-PSE, ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre la SNV et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant

Page 9 sur 12

force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par la SNV ;

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France et/ou les Pays-Bas, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
  - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la SNV et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la SNV et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
  - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
- a. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
  - b. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera la SNV, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
  - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
  - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons la SNV à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la SNV.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_